



Présence étrangère dans l'éolien industriel en France

Groupes d'intérêt et d'influence

André Posokhow Administrateur FED

23/05/2020

Le secteur économique de l'éolien industriel français se trouve très largement maîtrisé par les constructeurs et des opérateurs étrangers

Les entreprises éoliennes allemandes jouent un rôle important dans ce secteur.

Les Allemands plantent leurs éoliennes en France et en tirent chiffre d'affaire et profits.

Les Français bradent leurs terroirs et creusent encore plus leur déficit commercial.

La présence étrangère dans l'éolien industriel en France Groupes d'intérêt et d'influence.

Résumé

Le secteur économique de l'éolien industriel se trouve très largement maîtrisé par les constructeurs (à 100%) et des opérateurs étrangers malgré l'exploitation de nombreux parcs par EDF et ENGIE.

Les entreprises éoliennes allemandes jouent déjà un rôle important dans ce secteur économique en France. Appuyées par les ONG du type du plus que douteux Greenpeace elles bénéficient du soutien institutionnalisé par la PPE que les pouvoirs publics français accordent à l'éolien industriel.

Ce soutien est concrétisé par l'existence de l'OFATE, office qui se veut au service de la transition énergétique franco-allemande. Certes il existe une transition énergétique allemande à problèmes et une transition énergétique française. Mais une transition énergétique franco-allemande n'existerait que si les intérêts étaient communs et équitables. Or nos intérêts, même s'ils sont bafoués par ceux qui sont payés pour les défendre, sont différents de ceux de nos voisins.

La collaboration qu'implique une telle ambition ne peut que rappeler celle du cheval et de son cavalier.

Les Allemands plantent leurs mats et en tirent chiffre d'affaire et profits et les Français bradent leurs terroirs et creusent encore plus leur déficit commercial.

Sommaire

1°- La progression de l'éolien industriel en France.

1-1°- L'éolien terrestre

1-1-1°-Les exploitants.

1-1-2°-Les constructeurs.

1-1-3°- Le rythme d'installation des éoliennes industrielles en France.

1-2°-L'éolien marin.

1-2-1°- Les parcs d'éolien marin.

1-2-2°- Les tours de table des consortiums d'exploitants.

1-2-3°- constructeurs.

1-2-4- Quid de la fameuse filière éolienne marins française ?

1-2-5°- la maintenance locale française.

1-2-6°- Les aides au saccage et à la spoliation de nos côtes

1-2-7°- Si les profits vont aux sociétés étrangères le coût financier est largement à la charge des finances de la France.

2°-Le futur éolien de la France tel qu'il est vu par les acteurs de l'éolien.

2-1°-La Programmation Pluriannuelle de l'Energie.

2-2°-Disette et appétit des promoteurs allemands.

3°-Les armes de l'offensive éolienne.

3-1°-la connivence des pouvoirs publics.

3-2-Les campagnes de propagande et d'endoctrinement des ONG.

3-3°- Le nerf de la guerre : financiarisation et mécénat.

3-3-2° soutien financier et mécénat.

3-4°-L'influence prégnante de groupements d'intérêt.

3-4-1°- WindEurope.

3-4-2°- L'Office franco-allemand pour la transition énergétique (OFATE).

3-4-2-1°-Officiellement un Office franco-allemand de coopération et d'échange

3-4-2-2°-En réalité un organisme au service des intérêts allemands.

En conclusion.

1°- La progression de l'éolien industriel en France.

Nous nous sommes référés à l'Observatoire éolien de France Energie Eolienne (FEE) des années 2015 à 2019 et aux sites internet des entreprises de l'éolien industriel.

Il est à noter que l'Observatoire éolien ne présente chaque année que les 20 premiers exploitants en volume d'affaires ce qui limite, mais de manière non significative, la cible de l'étude ci-dessous.

1-1°- L'éolien terrestre

1-1-1°-Les exploitants.

Les exploitants de parcs éoliens, tels ENGIE ou Boralex, interviennent de manière directe ou pour le compte de tiers. Ils peuvent avoir été les constructeurs de leurs parcs ou avoir fait faire appel à des entreprises spécialisées dans la construction et l'installation de parcs comme Enercon ou Vestas.

La capacité des parcs éoliens terrestres exploités en France est passée de 2015 à 2019 de 9800MW à 15 820 MW soit une progression importante en 4 ans de 61%.

En 2019, les sociétés françaises de l'échantillon de l'Observatoire, totalisent 6732MW soit 55% de l'échantillon. Elles sont en tête du classement comme EDF avec 1556 MW, en progression de 64% par rapport à 2015 et ENGIE avec 2160MW, en progression de 84%

Les sociétés étrangères (hors allemandes) représentent 24% de l'échantillon avec 2861MW. Les chefs de file sont le canadien Boralex avec 925MW, en progression de 88% par rapport à 2015, et le britannique RES qui avance de 40% avec 630MW.

Enfin les exploitants allemands représentent 21% de l'échantillon avec 2519MW. En tête apparaissent VSB en progression de 52% par rapport à 2015 avec 564 MW et Volkswind (+140%) avec 437MW.

Au total les sociétés étrangères, y compris les allemandes, composent 45% de l'échantillon des exploitants.

1-1-2°-Les constructeurs.

En matière d'éolien terrestre, il n'existe pas de constructeur français significatif. Les entreprises étrangères détiennent une quasi-exclusivité.

En 2019, six entreprises, toutes étrangères, ont capté le marché de la construction et de l'installation. La plus importante est la danoise Vestas qui, avec 4544MW, a installé 29% du parc et a progressé de près de 100% en 4 ans.

La moins importante est l'US GE Renewable Energy avec 819MW, dont il convient de souligner que c'est elle qui a absorbé et fait disparaître Alstom.

La part du lion revient à l'ensemble constitué par 4 sociétés allemandes : ENERCON (3956MW), SENVION (2471MW, Nordex qui a absorbé l'espagnole Acciona (2156MW) et SIEMENS qui a absorbé l'espagnole Gamesa (1667MW).

Au total, avec 10 250MW les constructeurs allemands ont édifié environ les deux tiers du parc éolien français.

On estime généralement que le coût d'investissement d'1MW éolien revient à 1,5M€. Le coût général, certes étalé sur plusieurs années, des 15820 MW installés en France peut donc être évalué à près de **24Md€** qui ont pesé significativement sur le déficit de sur notre balance commerciale.

1-1-3°- Le rythme d'installation des éoliennes industrielles en France.

Ce rythme s'est nettement accéléré en 5 ans.

Si en 2014 les constructeurs ont installé 1042MW et à peu près la même chose en 2015, on est passé à 1560MW en 2016 soit un bond soudain de 50% qui s'est maintenu en 2017 et 2018.

Cela reflète l'encouragement législatif et financier prodigué à l'éolien industriel par une puissance publique acharnée à détruire notre système énergétique classé naguère parmi les tous premiers du monde et à saccager les terroirs français et notre patrimoine paysager et architectural.

1-2°-L'éolien marin.

1-2-1°- Les parcs d'éolien marin.

La France, très décalée par rapport à ses voisins comme l'Allemagne et la Grande Bretagne, ne compte à ce jour aucun parc éolien marin actif.

Il existe cependant sept projets éoliens en cours de montage dont les tours de table, les sous-traitances et les fondements juridiques et financiers sont très avancés.

Selon l'Observatoire de l'éolien 2019 (Nombre de MW et date présumée de mise en service) :

- Yeu Noirmoutier : 496MW. (2022);
- Saint Nazaire : 480MW. (2022) ;
- Saint-Brieuc : 496MW. (2023) ;
- Courseulles sur mer : 450MW. (2022) ;
- Fécamp : 498MW. (20224);
- Dieppe-Le Tréport : 496MW. (2023) ;
- Dunkerque : 600MW ? (2026 ?)

Au total : plus de 3000MW.

1-2-2°-Les tours de table des consortiums d'exploitants.

Les tours de table des consortiums sont majoritairement étrangers.

Pour Le Tréport et Noirmoutier, ENGIE et la Banque des Territoires (Caisse des Dépôts), donc les Français, sont minoritaires avec 41%. EDP, le Portugais sous contrôle chinois (Les trois gorges) et le Japonais Sumitomo Corporation qui détiennent 44,5%.

A Saint Brieuc le tour de table est composé à 100% par l'Espagnol Iberdrola à qui RES et la CDC ont cédé leurs droits.

Pour ce qui concerne Fécamp, Courseulles et Saint Nazaire 50% du tour de table sont détenus par EDF et les autres 50% par le Canadien Enbridge.

1-2-3°- constructeurs.

Le panorama concernant l'éolien marin apparait très simple. La construction des turbines et l'installation des parcs se trouvent **entièrement aux mains de sociétés étrangères.**

Pour Saint Nazaire le constructeur est l'Américain General Electric, groupe qui a absorbé Alstom.

Pour les autres projets (sauf Dunkerque), c'est le constructeur Siemens qui en a la charge, et perçoit les profits, donc un **industriel allemand** à qui a été concédée la domination technique que l'on peut qualifier d'écrasante du secteur français de l'éolien marin.

1-2-4- Quid de la fameuse filière éolienne marins française ?

Les pouvoirs publics, relayés par des journalistes comme Eric de Riedmatten dans face à l'info, se gargarisent de la création à venir d'une filière industrielle éolienne marine française. Si les quatre sites côtiers envisagés sont bien français, les sociétés qui pourraient s'implanter le sont beaucoup moins/

Cherbourg : usine de pales-société danoise LM Wind, filiale de General Electric.

Le Havre-nacelles, turbines et pales- l'Allemand Siemens.

Saint Nazaire : nacelles et génératrices- l'Américain General Electric.

Saint Nazaire : sous station -l'Américain GE et le Belge Deme offshore.

Saint Nazaire : monopieux-le Français Eiffage Métal et le Belge Deme.

Brest : Jackets- l'Espagnol Navantia.

La qualification de ces implantations étrangères en France comme étant une filière industrielle éolienne marine française relève donc de la pure propagande et du mensonge.

1-2-5°- la maintenance locale française.

La maintenance des éoliennes en mer nécessitant du matériel très sophistiqué est sous-traitée à des sociétés étrangères.

Pour les 424 éoliennes des six premiers projets on peut estimer à environ 300 emplois locaux, en comptant large, une maintenance locale française de premier niveau. Moins que l'hypermarché Leclerc de Rennes qui compte 421 emplois

La télésurveillance se fait à distance et peut se faire sans problème de l'étranger.

1-2-6°- Les aides au saccage et à la spoliation de nos côtes

L'aide à l'éolien marin prend la forme d'une aide au fonctionnement accordée aux exploitants des projets sous forme d'un tarif d'achat versé par la société EDF Obligation d'achat (EDFOA).

Chacun des six premiers parcs bénéficiera d'une mesure d'aide destinée à compenser la différence entre les coûts de production de l'électricité produite à partir de l'énergie éolienne en mer (y compris les coûts d'amortissement des investissements supplémentaires pour la protection de l'environnement) et le prix de marché de l'électricité.

Les autorités françaises ont fourni une estimation du prix du marché s'élevant à 40 EUR/MWh. La valeur de ce prix de marché, sur la durée du contrat d'achat, est estimée en moyenne à 51 EUR/MWh

Le montant de l'aide pour chacun des six projets est égal à la différence entre le niveau de tarif accordé au projet et le prix de marché ou coût évité.

Au final le tarif d'achat varie de 131 à 155€/MWh indexé sur 20 ans pour chacun des six sites pour une production totale annoncée de 10,8TWh. soit un taux de charge très faible de 43%.

1-2-7°- Si les profits vont aux sociétés étrangères le coût financier est largement à la charge des finances de la France.

Le coût total des investissements effectués par les opérateurs des six sites s'élèvera à environ 11Md€.

En contrepartie le coût financier pour les finances françaises est le suivant.

-Prise en charge des raccordements par RTE.

-Subventions régionales : 0,6Md€.

-Aide d'Etat : **22,3Md€** à verser sur 20 ans par EDF. Ce montant, non indexé, représente plus du double de celui de l'investissement par les promoteurs : **11Md€**. La différence, soit environ 11Md€ représente notamment le profit des promoteurs.

EDF fait l'avance de l'aide d'Etat en payant le tarif d'achat mais est remboursée par les versements de l'Etat qui sont financés par des taxes.

« Les six mesures individuelles notifiées sont financées par le budget de l'Etat. Plus précisément, les dépenses liées aux mesures de soutien seront financées à partir du compte d'affectation spéciale Transition Energétique, qui est alimenté par une partie des recettes des taxes intérieures de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) et les houilles, lignites et coques (TICC) ».(Document Commission européenne du 26/7/2019).

En définitive, ce sont bien les finances publiques de notre pays qui seront contraintes de payer pendant 20 ans des investissements inutiles du point de vue de la production d'électricité française et destructeurs de nos littoraux.

Et ce pour le plus grand profit de promoteurs et d'industriels étrangers et, en particulier, allemands.

2°-Le futur éolien de la France tel qu'il est vu par les acteurs de l'éolien.

2-1°La Programmation Pluriannuelle de l'Energie.

Le décret 2020-456 relatif à la PPE du 21/4/2020 annonce le futur énergétique de la France et, en priorité, celui de l'éolien.

Pour ce qui concerne l'éolien terrestre l'objectif annoncé pour 2023 est de 24,1 GW et pour 2028 en version haute de 34,7GW contre 15,8 GW à fin 2019. Cela représenterait plus qu'un doublement en 9 ans soit une progression de 2GW/an contre 1,5GW/an ces 3 dernières années. Cela représente également une hausse de 80% du nombre d'éoliennes ; mais d'éoliennes de 3MW et hautes de plus de 200 mètres.

Le potentiel technique exploitable pour l'éolien posé en mer selon l'ADEME est de 90GW. Du fait de limites liées à la conciliation avec les autres usages de la mer le potentiel est actuellement estimé à 16GW. Rappelons que les six projets en cours ne représentent que 3GW.

Pour les acteurs de l'éolien le futur proche est scintillant. C'est l'Eldorado en vue.

2-2°-Disette et appétit des promoteurs allemands.

En Allemagne la transition énergétique, décidée il y a près de 10 ans, se trouve en crise. Nombreux sont ceux qui diagnostiquent un échec. Michel Gay parle de désastre et de cauchemar dans un article de Contrepoints du 2/12/2019.

L'illustration en est le dépôt de bilan de Senvion, important fabricant de turbines en Allemagne et 3^{ème} constructeur de parcs éoliens en France, qui, n'arrivant pas à trouver de repreneur sera vendu à la découpe. La cause en est l'effondrement du marché de l'éolien terrestre en Allemagne.

Aujourd'hui, le marché français, déjà largement maîtrisé par l'étranger, apparaît aux acteurs extérieurs et surtout allemands de l'éolien comme un grand vide à combler et comme un marché de remplacement. Ils ont submergé leur propre pays de machines géantes et destructrices de l'environnement, qui sont devenues l'emblème des difficultés de leur politique énergétique.

Alors, n'est-ce pas, au tour de la France d'être envahie.

3°-Les armes de l'offensive éolienne.

Les armes de l'offensive éolienne que les acteurs de l'industrie éolienne utilisent sont de quatre ordres :

- la connivence des pouvoirs publics ;
- l'appui des ONG ;
- la finance au travers des banques et du mécénat ;
- l'influence et la propagande par des groupements d'intérêt.

3-1°-la connivence des pouvoirs publics.

Depuis la Loi de la transition énergétique les pouvoirs publics ont fait le choix des ENR et en priorité de l'éolien industriel. Les obstacles juridiques à la propagation de ces machines industrielles sur tout notre territoire ont été abaissés puis souvent abattus par des lois et décrets d'oppression.

Les propos du Président, du style « *en même temps* », qui veulent faire croire à un changement d'orientation sont tout de suite infirmés par des subordonnés aux ordres telle Mme Elisabeth Borne Ministre de la Transition écologique et solidaire.

La voie tracée par l'établissement public (EPIC) qu'est l'ADEME qui a pris depuis longtemps une posture de groupe de pression, est celle du 100% d'Énergies Renouvelables ce qui conduit à la destruction d'EDF ; et ce malgré les protestations d'hommes politiques importants : comme les députés J.Aubert, X.Bertrand, D.Bussereau, Wauquiez auxquels il n'est guère prêté une réelle attention.

Si, comme le voudrait l'ADEME, pour remplacer la production d'énergie nucléaire et fossile, soit 72GW, par des éoliennes de 3MW il faudrait, compte tenu d'un facteur de charge de moins de 25%, en implanter 96 000 d'une taille de 200mètres c'est-à-dire une éolienne tous les 6 km².

La pénétration et la prise en mains du Ministère et des administrations responsables au plus haut niveau par des partisans de l'éolien sont flagrantes. C'est ainsi qu'en avril 2020, Stanislas Reizine a été nommé conseiller technique énergie, au cabinet du Premier ministre, à compter du 14 avril 2020.

Selon Tecsol Il a débuté sa carrière chez EDF Energy suivi d'un rapide passage à Agence française de développement (AFD) qui finance, accompagne et accélère les transitions vers un monde plus juste et durable. Il a intégré il y a près de huit ans, le ministère de la transition écologique et solidaire, où il a occupé le poste de sous-directeur du système électrique et des énergies renouvelables. Poste où il a été unanimement apprécié par les professionnels des énergies renouvelables.

C'est ainsi que la France s'est effacée et a ouvert une voie royale à la prédation des sociétés étrangères éoliennes et en particulier les allemandes

3-2-Les campagnes de propagande et d'endoctrinement des ONG.

Fabien Bouglé a repris dans son livre : « *Eoliennes, la face noire de la transition énergétique* » (Editions du Rocher-octobre 2019), la dénonciation de la caisse de résonance que représentent les grandes ONG internationales et autres associations écologistes, sources intarissables de propagande en faveur de la dislocation de notre système énergétique et de la couverture de notre territoire par de l'éolien industriel.

Il cible en particulier WWF, la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO), France Nature Environnement et surtout Greenpeace.

Il ne faut pas oublier non plus des associations comme Negawatt, Solagro, le Cler, le réseau Action climat France qui présentent des caractères communs : pensée énergétique unique, personnel rémunéré, immixtion des opérateurs privés par du financement et par intégration dans la gouvernance, conflits d'intérêt notamment avec des bureaux d'études.

Désignée par Thibault Kerlirzin dans son livre « *Greenpeace, une ONG à double fond(s)* » comme « *un mercenaire vert* », Greenpeace a adressé le 23/4/2020 un courrier comminatoire à E.Macron pour lui signifier qu'il « *est hors de question que la transition écologique soit sacrifiée en temps de crise* ».

Quoi d'étonnant lorsque l'on sait, comme T.Kerlirzin l'a démontré dans son ouvrage, que le chevalier blanc Greenpeace est partenaire de Vestas société danoise, leader mondial de fabrication des éoliennes via sa filiale Greenpeace Energy, propriétaire de centrales éoliennes.

L'objectif de ces réseaux d'influence est la disparition du système énergétique français actuel et le démembrement d'EDF à puis sa disparition.

3-3°- Le nerf de la guerre : financiarisation et mécénat.

L'argent, toujours l'argent, est le nerf de la guerre mais aussi celui de l'invasion éolienne.

3-3-1° La financiarisation.

L'éolien est avant tout une question d'argent. C'est ce qu'ont théorisé les cahiers du développement durable en 2013 en abordant le thème de la financiarisation de l'éolien.

<https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-02158064/document>.

En particulier l'auteur désigne trois types d'acteurs financiers qui interviennent dans le montage des parcs éoliens.

-Les banques comme OSEO. Sur l'ensemble de la France, une éolienne sur trois était en 2013 financée par Oseo. Concernant les partenaires, Oseo travaille avec les constructeurs Gamesa, Siemens, Repower, Enercon. Les bureaux d'études allemands étaient privilégiés pour les études de vent (Dewi et Garhad Hassan).

C'est notre propre système bancaire qui finance la colonisation et la pollution de nos territoires par des machines industrielles inutiles, peu productives, mais tellement rentables pour les prédateurs éoliens.

-Les financeurs de projet comme la Caisse des Dépôts (CDC). C'est ainsi que l'Allemand Ostwind a noué un partenariat en 2017 avec la Banque des territoires du groupe CDC

-des instituts régionaux de participation comme en Champagne Ardennes.

L'étude insiste sur le fait que « *les projets éoliens, notamment en Champagne-Ardenne, ne respectent qu'en apparence les conditions de durabilité* »

3-3-2° soutien financier et mécénat.

Le soutien financier, selon l'étude ci-dessus, peut prendre deux formes :

- Des **fonds de dotation** qui sont des versements de fonds au profit de collectivités locales pour développer un projet. C'est une procédure légale. Cette forme de versement pose problème lorsque le projet ne voit pas le jour et que l'entreprise ne peut pas tenir son engagement financier ;

-**Le mécénat** : Le mécénat est de plus en plus pratiqué par les développeurs éoliens.

Certes, il n'est pas question, en l'occurrence, d'évoquer une forme de corruption même s'il a été établi, notamment par le SCPC (service central de prévention de la corruption), que l'éolien est un vecteur de corruption.

Cependant Il s'agit bien de s'attirer les bonnes grâces des collectivités locales et de les soudoyer par des contributions qui peuvent prendre différentes formes. Actuellement il semble que les **opérateurs éoliens allemands** fassent un effort sensible dans ce sens.

Le groupe allemand Ostwind qui, visiblement, cherche à gagner des places dans le classement éolien français constitue un excellent exemple.

Ayant construit un très grand parc éolien (70 machines) en 2008 à Fruges dans le Pas de Calais il envisage le développement d'un nouveau parc de 27 machines en lien avec la communauté de

communes. C'est grâce au mécénat d'Ostwind que la collectivité a pu édifier un nouvel hôtel communautaire.

Toujours à Fruges il y a eu en 2016 un projet communautaire de 6M€. Il était prévu que le mécénat d'Ostwind apporte 1,3M€. Même si ce projet a été retoqué par les élus, cette contribution situe les ambitions de ce prédateur éolien !

En Haute Vienne une opération de restauration de l'église d'Oradour saint Genest est portée par la Fondation du patrimoine, la commune en partenariat avec les établissements Leclerc et Ostwind.

Au Dorat, en Haute Vienne la commune souhaite restaurer la Collégiale Saint Pierre. Selon le PV de conseil municipal du 23/12/2019 : *« conformément à son engagement lors de la création du parc éolien de la Basse Mar, le développeur de ce dernier, la société OSTWIND Engineering, souhaite réaliser un don sur un projet d'investissement ambitieux initié sur le territoire de la Communauté de Communes du Haut-Limousin en Marche. Témoinant de son adhésion au projet de réhabilitation de la Collégiale Saint Pierre Es Liens porté par la Commune du Dorat, la Société OSTWIND Engineering décide de conclure avec la Fondation du Patrimoine et la Commune du Dorat des accords de mécénat. Dans le cadre des conventions, le mécène apportera à la Fondation du Patrimoine un soutien financier destiné à contribuer au financement, par l'intermédiaire de celle-ci, au projet de réhabilitation de la Collégiale.... »*

Fabien Bouglé a déjà relevé dans son livre (page 179) cette collaboration financière de la Fondation du patrimoine avec des promoteurs éoliens notamment RES et aujourd'hui avec Ostwind.

Nul doute que nous verrons fleurir les projets éoliens en Haute-Vienne grâce à ces actions de mécénat du groupe allemand.

Volkswind agit de même mais pour des montants plus modestes : participation au financement d'un véhicule communal électrique pour Plaisance (86), aide du club de parapente CALCINAIRE dans les Deux-Sèvres.

A Vy-le-Ferroux, une salle socio-culturelle et de restauration est en cours de construction. Sur les 500 000 € du projet, 80 000 €, vont être donnés en mécénat par une société du groupe allemand VSB Énergies Nouvelles qui envisage de construire un parc éolien sur la commune.

3-4°-L'influence prégnante de groupements d'intérêt puissants .

3-4-1°- WindEurope.

WindEurope est un groupement d'intérêt qui, selon ses propres termes, est la voix de l'industrie éolienne. Il promeut celle-ci en Europe et dans le monde. Ce groupement se vante de 400 membres dans 35 pays ; Il regroupe toutes les activités liées à l'éolien notamment, entre beaucoup d'autres, dans les domaines de la finance et des assurances.

WindEurope affirme coordonner l' *« international policy, communications, research and analysis »*. Par son influence, Il participe à l'élaboration de la politique et des règles juridiques de l'énergie et de l'éolien. Ses *« lobbying activities »* lui permettent de créer un cadre légal adapté au développement des affaires de ses membres.

Ce groupement fournit une large variété d'informations et de campagnes visant à convaincre des bienfaits de l'éolien. Il organise, des événements, des conférences, des expositions et des séminaires.

Wind Europe est particulièrement bien implanté à Bruxelles auprès de l'UE dans des conditions très favorables pour peser sur la politique énergétique de l'Union.

Disposant d'un personnel nombreux, c'est un groupement d'intérêt important associant une équipe qui travaille étroitement avec le Parlement européen et la Commission, un groupe de renseignement et d'analyse, un pool d'évènements.

Ce groupement d'intérêts dispose de moyens considérables et est très puissant. Son directeur général, G.Dickson se targue d'être mandaté par l'UE pour implanter d'ici 2050 450GW sur les côtes européennes dont 57GW pour la France !

En vérité WindEurope bénéficie du privilège exorbitant de pouvoir travailler tous les jours avec la Commission européenne et le Parlement dont on connaît la vulnérabilité aux groupes de pression. Elle pèse ainsi sur l'élaboration des règlements et des directives et est en mesure d'obtenir des avantages injustifiés en toute opacité à l'égard des autres filières qui se trouvent en situation d'infériorité pour s'exprimer.

3-4-2°- L'Office franco-allemand pour la transition énergétique (OFATE).

3-4-2-1°-Officiellement un Office franco-allemand de coopération et d'échange

Peu connue jusqu'à aujourd'hui, l'existence de l'OFATE est apparue aux yeux du grand public grâce au livre de F.Bouglé « *Eoliennes, la face noire de la Transition énergétique* » aux Editions du Rocher – oct 2019.

Selon le propre site de l'OFATE celui-ci est « une plateforme d'échange d'informations et de mise en réseau au service des acteurs industriels et politiques français et allemands de la transition énergétique. Il a été créé en 2006 par les gouvernements français et allemand ».

« Étant directement ancré au sein du ministère de la Transition écologique et solidaire à Paris et du ministère fédéral de l'Économie et de l'Énergie à Berlin, l'OFATE est en échange permanent avec l'Administration. Pour ses plus de 200 adhérents issus de syndicats professionnels de l'industrie et d'entreprises, d'instituts de recherche et de la société civile, son offre comprend entre autres des services d'informations, de mise en réseau et d'accroissement de la visibilité dans un contexte franco-allemand. »

« *Son rayon d'action couvre l'énergie éolienne, l'énergie solaire photovoltaïque et le biogaz, ainsi que bon nombre de thématiques transversales liées à la transition énergétique telles que l'intégration des énergies renouvelables au marché et au système électrique, les moyens de stockage de l'énergie, la sécurité d'approvisionnement ainsi que les thèmes de l'intégration sectorielle et de la chaleur renouvelable* ».

Selon l'article 2 des statuts cette structure a pour objet de promouvoir la coopération entre la France et l'Allemagne dans le domaine des ENR et, entre autres initiatives, « la promotion des échanges d'expériences et de connaissances, la suppression des obstacles existants, le développement des ENR en France et en Allemagne ».

Il s'agit donc bien d'un groupement d'intérêt et d'influence composé de syndicats professionnels comme le Syndicat des Energies Renouvelables (SER) et France Energie Eoliennes et leurs semblables allemands et d'entreprises de l'éolien industriel. D'une manière surprenante ce réseau d'influence compte aussi le ministère de l'Ecologie français et le ministère de l'Economie et de l'Energie allemand dans son comité de pilotage.

Il y a deux bureaux, l'un à Berlin, l'autre à la Défense dans les bureaux du Ministère de l'Ecologie qui héberge ainsi cet Office. Les administrations représentent 50% du budget annuel.

Le 14/3/2019 la sénatrice Anne-Catherine Loisier, par une question orale, s'était étonnée auprès du ministre de la Transition écologique qu'un « *lobby* » éolien soit financé par le ministère lui-même. Le secrétaire d'Etat Djebbari a répondu en parfaite langue de bois.

3-4-2°-En réalité un organisme au service des intérêts allemands.

En réalité l'OFATE est un organisme qui se trouve largement entre les mains des Allemands et dans l'intérêt de ceux-ci.

L'OFATE est une association de droit allemand. Son siège est à Berlin. Le directeur s'appelle Sven Rösner est visiblement allemand. Le Français Antoine Chapon n'est que directeur adjoint.

Au sein du comité de pilotage 2017-2018, on dénombre 14 entreprises dont 9 appartiennent à un groupe allemand et 3 seulement sont françaises, dont Valorem.

Economiquement c'est l'Allemagne qui retire tout le profit de l'action d'influence de ce que l'on peut appeler **une entente ou un cartel éolien**. Nous avons vu quel est le poids du secteur éolien allemand en France aussi bien dans la construction de parcs éoliens que pour les exploiter. La France, quant à elle, n'en retire aucun avantage économique et, au plan financier, en souffre énormément.

La sénatrice Loisier a soulevé une deuxième question lors de sa question orale qui est révélatrice du rapport de forces et de qui mène le jeu : « *Par ailleurs, le rapport franco-allemand de l'agora energiewende et de l'institut du développement durable et des relations internationales (« L'Energiewende et la transition énergétique à l'horizon 2030 ») indique que « [...] si des capacités nucléaires sont retirées du mix français, la compétitivité des centrales à charbon maintenues dans le système en Allemagne est améliorée. »*

L'Allemagne aurait donc doublement intérêt à ce que la France renforce ses capacités de production d'énergie éolienne car elle compte de nombreuses entreprises dans ce secteur et que la baisse des capacités nucléaires françaises rendrait plus compétitives les centrales à charbon et donc leur maintien en Allemagne »

En conclusion, la sénatrice Loisier « *a fait part de sa perplexité quant au choix de la France de réduire ses capacités nucléaires au point, peut-être, de menacer sa sécurité d'approvisionnement. Au reste, ce choix donne raison au maintien, par l'Allemagne, de ses centrales à charbon, ce qui, sur le plan environnemental, est particulièrement déconcertant ».*

En conclusion.

Le secteur économique de l'éolien industriel se trouve très largement maîtrisé par les constructeurs (à 100%) et des opérateurs étrangers malgré l'exploitation de parcs par EDF et ENGIE.

Les entreprises éoliennes allemandes jouent déjà un rôle important dans ce secteur économique en France. Appuyées par les ONG du type Greenpeace elles bénéficient du soutien institutionnalisé par la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE) que les pouvoirs publics français accordent à l'éolien industriel.

Ce soutien est concrétisé par l'existence de l'OFATE, office qui se veut au service de la transition énergétique franco-allemande. Certes il existe une transition énergétique allemande à problèmes et une transition énergétique française. Mais une transition énergétique franco-allemande n'existerait que si les intérêts étaient communs et équitables. Or nos intérêts, même s'ils sont bafoués par ceux qui sont payés pour les défendre, sont différents de ceux de nos voisins.

La collaboration qu'implique une telle ambition ne peut que rappeler celle du cheval et de son cavalier. Les Allemands plantent leurs mats et en tirent chiffre d'affaire et profits et les Français bradent leurs terroirs et creusent encore plus leur déficit commercial.

Le 23/05/2020